MERCREDI 24 MAI 1944
84e ANNEE
N° 41

Journal du Lot

1 fr. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

POUR QUEL RÉSULTAT ?

L'offensive aérienne contre notre territoire — prélude hypothétique au « débarquement » depuis si longtemps attendu et de mois en mois différé — se poursuit avec une violence accrue. Il n'est pas de jour où nous n'ayons à enregistrer, avec douleur, des hécatombes de victimes innocentes et d'irréparables destructions.

Un bilan officiel établit que 212 églises, 53 hôpitaux, 315 écoles, 36 monuments historiques, notamment, ont, jusqu'à ce jour, été détruits en Italie par les bombes des Anglo-Américains. Un bilan des dégâts causés de même façon en France ne serait peut-être pas moins éloquent, ni moins affligeant.

Pour quel résultat tout cela ? Pour un résultat, sinon nul, assez insignifiant du point de vue militaire. Les « Alliés » s'illusionnent s'ils s'imaginent — mais se l'imaginent-ils encore ? — porter des coups décisifs à la puissance guerrière de l'Allemagne en rasant Lorient, en incendiant Rouen, la ville-musée, en dévastant Nantes, la banlieue parisienne, Toulon, Valenciennes, et tant d'autres de nos villes. On ne soulignera jamais trop l'énorme disproportion entre, d'une part, les ruines et les morts accumulées ainsi et, d'autre part, les avantages matériels que les assaillants espèrent d'opérations où la guerre se dépasse elle-même en horreur.

Qui oserait soutenir que ces opérations se justifient quand, par exemple, pour retarder de quelques heures le passage d'un train, ce sont, parfois, des centaines de vies humaines qui sont anéanties ? Non, elles sont sans justification et, partant, sans excuse.

Aussi ne se peut-il point qu'elles ne finissent pas par ouvrir les yeux de ceux qui persisteraient encore à croire les « Alliés » animés à notre égard de dispositions amicales et bienveillantes et à attendre d'eux une « libération » dont on devine trop de quel prix nous aurions à la payer, en constatant de quel prix nous avons eu déjà à payer son illusoire promesse.

Répétons-le : c'est de nous seuls que dépend notre relèvement. Discipline, travail, union en sont les conditions nécessaires. Certains signes ont montré que le pays s'est, enfin, ressaisi. Puisse-t-il ne pas retomber dans les errements qui le menèrent aux événements de 1942, « source de tous nos maux », disait dernièrement le Maréchal à M. Philippe Henriot, qui, nous rapportant ce propos, nous lançait l'avertissement de Joffre à la veille de la bataille de la Marne : « Aucune défaillance n'est plus permise. »

INFORMATIONS

Les institutrices bénéficieront d'un congé lors de la venue en permission de leur mari travaillant en Allemagne.

Les institutrices, femmes d'ouvriers civils travaillant en Allemagne, peuvent obtenir des autorisations d'absence à l'occasion de la venue en permission de leur mari.

En conséquence, des autorisations d'absence d'une durée égale à la durée de la permission de leur mari, pourront être accordées aux institutrices dont le mari travaille comme ouvrier civil en Allemagne.

Un nouveau billet de mille francs

La Banque de France mettra, incessamment, en circulation, un nouveau type de coupures de 1.000 francs.

La vignette du recto représente un dessin consacré à l'agriculture.

Deux profils de femmes couronnées de feuillages et de fleurs sont imprimés à droite et à gauche du billet, dans des cercles comportant un fond bleuté.

Un large encadrement de feuillages, de fleurs et de fruits, parmi lesquels on remarque un coq et une gerbe de blé, entoure sur trois côtés, un fond de sécurité, de nuance beige, constitué par un lacis des initiales de l'Institut d'émission.

Au milieu et dans le bas de ce billet se trouve le filigrane, représentant un profil de Flore.

La composition du verso, de teinte ardoise claire, célèbre, en une double allégorie, le commerce et l'industrie.

RECENSEMENT

A l'occasion de la remise des titres d'alimentation du mois de juin, il sera procédé à un contrôle des hommes âgés de 16 à 60 ans et des femmes sans enfants âgées de 18 à 45 ans.

A cet effet, les intéressés dernièrement recensés devront présenter le certificat de recensement qui leur a été délivré et être munis de toutes pièces justificatives, notamment pour les mères de famille de leur livret de famille.

COMMUNIQUE ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Après avoir, dans la matinée du 20 mai, effectué des pointes de reconnaissance contre nos nouvelles positions sur l'aile occidentale du front d'Italie du sud, l'ennemi a entrepris à nouveau, dans l'après-midi, une attaque d'envergure soutenue par d'importantes forces d'infanterie et de chars. Des combats acharnés se sont déclenchés pour la possession de la ville de Pondio. Dans le secteur Pico-Pontecorvo, l'adversaire a réussi une pénétration locale. Des contre-mesures de verrouillage sont en cours. Aux abords de la ville de Pontecorvo, des attaques ennemies particulièrement violentes ont été arrêtées. Dans le secteur de Piedimonte, de puissants groupes d'attaque ennemis ont été anéantis sous le feu concentré de l'artillerie et des mortiers. Au cours d'une contre-attaque, une pénétration dans la partie sud-est de la ville a été rejetée après un violent combat. Lors des durs engagements défensifs de ces derniers jours, le colonel Nagel, chef d'un groupe de combat, s'est distingué par sa vaillance toute particulière.

Sur la tête de pont de Nettuno, au sud-est d'Aprilia et au sud de Cisterna, des opérations assez importantes de patrouilles ennemies ont été repoussées.

Sur le front de l'Est, il n'y a pas eu d'opérations importantes. La nuit dernière, de puissantes formations d'avions de combat allemands ont attaqué les nœuds ferroviaires de Chepetovkat et Dolbounovo, jetant de très nombreuses bombes explosives et incendiaires et causant de vastes incendies et des destructions. Des batteries côtières de marine ont pris sous leur feu, avec grande efficacité, des positions soviétiques sur la presqu'île de Magerbourg dans la baie de Narva et ont coulé un bateau de ravitaillement ennemi. Au-dessus du golfe de Finlande, des bateaux de surveillance de la marine de guerre allemande ont abattu quatre bombardiers soviétiques.

Lors d'incursions sur les territoires occupés de l'Ouest et la région frontière occidentale de l'Allemagne, l'ennemi a perdu six avions.

La nuit dernière, quelques avions britanniques ont jeté des bombes dans la région rhéno-westphalienne.

En peu de mots...

● La Société des gens de lettres a décerné le prix Georges Courteline à M. Jean Fougère, pour son livre : *Les Bovidés*.

● Le tribunal militaire allemand siégeant à Nancy a condamné onze bandits à la peine de mort.

● Au nombre de 450, les habitants de Saint-Laurent-des-Vignes, petite commune de la Dordogne, ont versé au Secours national, durant la campagne d'hiver, une somme de 195.000 francs. Ce résultat magnifique était à souligner.

● A Saint-Justin (Landes), M. Barrère, ingénieur agricole, délégué à l'Information paysanne, a été tué par des bandits.

● Au début de l'après-midi de mercredi, M. Lassoujade, forgeron à Poudenas, près Agen, et milicien, a été abattu sous les yeux de sa fille par des bandits.

● La Cour martiale allemande a condamné à mort quatre bandits de Vire (Calvados) qui avaient commis de nombreux attentats à main armée dans des fermes de la région. La sentence a été exécutée.

● Un individu accusé d'avoir participé à une agression en simulant une perquisition et en empruntant la qualité d'inspecteur de police, Edmond Foucan, 29 ans, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité par le tribunal spécial.

● Augustine Reinhardt, âgée de 23 ans, avait fait de nouvelles dupes dans la région d'Agen.

Se disant voyante, elle avait notamment escroqué une somme considérable à une jeune fille de Casseneuil.

Le tribunal d'Agen l'a condamnée à 200.000 fr. de dommages-intérêts et 2 ans de prison.

LA CROISADE DE L'AIR PUR
au profit
DES COLONIES DE VACANCES
EST OUVERTE
Achetez des bons de solidarité
à 5 et 10 francs

Chronique du Lot

VISITE DE M. LE PREFET DU LOT A FIGEAC

M. Empaytaz, Préfet du Lot, s'est rendu à Figeac mardi dernier 16 mai.

Accompagné de M. Alibert, sous-préfet de Figeac, M. le Préfet a tenu à la Mairie une conférence qui groupait autour de lui M. Delclaux de Péret, maire et ses adjoints, M. Gratacap, conseiller départemental, M. le Général Niessel, délégué du Secours National, et diverses personnalités.

Il a été procédé à l'étude des problèmes posés par la situation actuelle, spécialement en ce qui concerne le ravitaillement et le maintien de l'ordre, et décidé des mesures à prendre.

A l'issue de cette réunion, M. le Préfet, accompagné de M. Anglaret, Inspecteur d'Académie, s'est rendu au collège de garçons.

Après avoir visité l'établissement où il s'est fait exposer en détail les difficultés rencontrées par les administrateurs dans l'exécution de leur mission, M. le Préfet regagna Cahors à 19 h. 30.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Regroupement des familles en cas d'événements de guerre sur le territoire

Des événements de guerre survenant sur le territoire peuvent provoquer la dispersion de familles ayant dû quitter leurs domiciles.

Les organismes locaux de la Croix-Rouge ont le devoir d'indiquer aux familles le moyen de retrouver tous leurs membres. Moyens à indiquer :

1° Dans le cas où les réfugiés dispersés peuvent correspondre avec le receveur des postes desservant leur localité (lequel a reçu l'ordre de rester sur place malgré tout), lui indiquer leur ancienne et la nouvelle adresse.

Les réfugiés continuent à lui adresser leur correspondance.

2° Si la correspondance ne parvient plus, pour faits de guerre, au receveur des postes, les réfugiés rempliront les fiches internationales déposées dans les bureaux de postes ainsi que dans tous les Comités de la Croix-Rouge, qui seront dirigées par ces organismes sur la Croix-Rouge internationale à Genève.

Les représentants de la Croix-Rouge ont le devoir d'aider les intéressés dans la rédaction de la dite fiche.

Dans le premier cas la note au receveur de la localité évacuée doit être simplement rédigée comme suit :

Ordre de réexpédition

Nom : ..... Prénoms : .....
Ancienne adresse : .....
Nouvelle adresse : .....

Dans le deuxième cas remplir la fiche internationale d'après les indications qui y sont portées.

Un secrétariat d'information est créé à la Délégation départementale de la Croix-Rouge pour renseigner comités ou réfugiés.

Pour diffuser les renseignements qui seront reçus avec un retard imputable aux recherches à effectuer, il sera nécessaire d'établir dans chaque comité un fichier aide-mémoire afin de conserver trace des recherches demandées pour en communiquer le résultat aux intéressés.

Cahors, le 20 mai 1944.
Le Délégué départemental.

Livraison des marchandises à domicile

La S.N.C.F. rappelle aux destinataires de marchandises que la loi du 22 octobre 1940, modifiée par la loi n° 71 du 1er février 1943, a prescrit que l'encaissement ou le paiement des sommes supérieures à 5.000 fr. doit obligatoirement être effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal.

Toute infraction à cette loi est passible d'une amende.

Il est rappelé aux destinataires (industriels, commerçants ou particuliers), recevant leurs marchandises à domicile, que, si le règlement des frais n'est pas effectué dans les conditions prescrites par la loi précitée, les marchandises seront ramenées en gare.

A remarquer que le règlement par chèque ou virement n'est pas obligatoire si le total de plusieurs transports dépasse 5.000 fr. Chaque paiement étant à considérer individuellement.

Les destinataires sont donc invités à prendre leurs dispositions en conséquence.

SEANCE CINEMATOGRAPHIQUE

L'Association Nationale des Amis des Travailleurs Français en Allemagne (Fédération Nationale des Comités d'Entr'aide) avec l'appui du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne et des autorités allemandes, organise au Palais des Fêtes une séance cinématographique le 26 mai 1944, à 19 h. 15, au profit des familles des travailleurs français en Allemagne.

Au programme : Actualités. Documentaire : « En descendant le Main ». Un grand film : « Pension Jonas ».

Les personnes désireuses d'assister à cette séance sont priées de retirer leur carte d'invitation à la Délégation départementale, 7, avenue Jean-Jaurès, le 26 mai, avant 11 h. du matin.

CAHORS

CARTES D'ALIMENTATION

Les titres d'alimentation valables pour le mois de juin seront distribués aux consommateurs de la commune de Cahors :

Les 22 et 23 mai, établissements et collectivités ; mercredi 24 mai 1944, lettres A et B ; jeudi 25 mai, lettres C à F ; vendredi 26 mai, lettres G à K ; samedi 27 mai, lettres L à O ; mardi 30 mai, lettres P à S ; mercredi 31 mai, lettres T à Z ; jeudi 1er juin, retardataires.

Les feuilles de pain, viande, denrées, diverses seront distribuées en échange des coupons 6 et 7 de la feuille semestrielle de la carte d'alimentation.

Pour faciliter la tâche des services, les consommateurs sont priés de respecter l'ordre de distribution ci-dessus : les retardataires trop nombreux qui se présenteront après le 1er juin risqueront une attente prolongée devant les guichets, les services étant pris à ce moment-là par d'autres travaux.

DÉLIVRANCE DES TITRES D'ALIMENTATION AUX JEUNES GENS DE LA CLASSE 1945

Les jeunes gens de la classe 1945 nés entre le 1er janvier 1925 et le 31 décembre 1925 devront, pour toucher leurs titres d'alimentation du mois de juin, présenter leur certificat de recensement. Il est rappelé que le recensement de la classe 1945 est en cours et sera terminé le 27 mai 1944.

HORAIRE DES TRAINS

La S.N.C.F. communique :

A partir du 22 mai 1944, les modifications suivantes ont été apportées à la marche des trains :

Trains de voyageurs supprimés :

Train 1001 et 1002 : entre Paris et Toulouse,

Train 1023 : entre Paris et Port-Bou,

Train 1024 : entre Cerbère et Paris,

Trains de voyageurs créés :

Train 11001 et 11002 : entre Paris et Toulouse,

Train 11023 : entre Paris et Port-Bou,

Train 11024 : entre Cerbère et Paris,

Trains dont l'horaire est modifié :

Train 1175 : entre Cahors et Montauban.

Train 1181 : entre Cahors et Montauban.

Train 1887 : entre Cahors et Capdenac,

Train 7691 : entre Cahors et Capdenac,

En ce qui concerne la gare de Cahors, l'arrivée et le départ des trains sus-indiqués est le suivant :

Paris - Toulouse (11001) arrivée Cahors : 17 h. 35, départ : 17 h. 40.
Paris - Port - Bou (11023) arrivée Cahors : 6 h. 47, départ : 6 h. 52.
Toulouse - Paris (11002) arrivée Cahors : 9 h. 29, départ : 9 h. 34.
Cerbère - Paris (11024) arrivée Cahors : 23 h. 06, départ : 23 h. 10.
Cahors-Montauban (1175) départ de Cahors : 6 h. 01.
Cahors-Montauban (1181) départ de Cahors : 17 h. 50.
Cahors-Capdenac (1887) départ de Cahors : 18 h. 05.
Cahors-Capdenac (7691) départ de Cahors : 14 h. 40.

Avis de concours

L'administration des P.T.T. fait connaître qu'un concours pour le recrutement de 250 contrôleurs stagiaires des installations électro-mécaniques aura lieu au siège de chaque Direction Régionale, le 8 août 1944, pour les épreuves écrites, et qu'un concours pour le recrutement de 2.000 commis masculins (nouvelle formule), aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 25 juillet 1944.

La liste d'inscription sera close le 22 juin 1944 au soir, pour le premier et le 7 juin 1944, pour le second.

Les demandes de participation doivent être adressées à la Direction des P.T.T., 1 *bis* rue des Cadourques, à Cahors.

Les candidats, orphelins de guerre et pupilles de la Nation mineurs, doivent joindre à leur demande un certificat d'adoption, qui leur sera délivré par l'Office Départemental, détenteur de leur dossier.

Inspection du travail

M. Pitiot, Inspecteur du Travail à Clermond-Ferrand, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Cormary.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Pitiot.

Avis aux épiciers grossistes et détaillants du Lot

Le Directeur départemental du Ravitaillement général du Lot communique :

Une information de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement me fait connaître que les tickets d'approvisionnement du 2e trimestre 1944 suivants ont été égarés :

Tickets de pâtes de 10 kg. : nos 34.336 à 35.035.

Les commerçants intéressés sont avisés qu'opposition est faite sur ces tickets et qu'ils devront me rendre compte d'urgence au cas où ceux-ci viendraient à leur être présentés.

LA JOURNÉE DES MÈRES A CAHORS

Alors que depuis la guerre, tant de familles sont dans le deuil ou l'inquiétude, l'hommage rendu aux mères revêt un caractère particulièrement émouvant. Et la journée du 21 mai qui leur était consacrée a été célébrée avec une grave ferveur dans la ville de Cahors.

Elle a commencé par des cérémonies religieuses qui se sont déroulées au cours de la matinée devant un très nombreux public à 10 heures au Temple protestant et à 11 heures à la Cathédrale en présence de M. le Préfet du Lot et de M. le Maire de Cahors qu'entouraient les autorités départementales et municipales.

C'est l'après-midi, à 16 heures, dans la belle salle Henri-Martin, qu'eu lieu la remise officielle des Diplômes portant attribution des Médailles de la Famille Française. Cette cérémonie était présidée par M. Gisbert, maire de Cahors, entouré des membres de la municipalité, M. Empeytaz, préfet du Lot, y assistait ainsi que M. Borra, chef de cabinet, M. le Général Keller, délégué du Secours National et de nombreuses personnalités parmi lesquelles toutes les autorités civiles et religieuses.

M. Gisbert, avec une émotion qui donne à son éloquence un accent particulièrement pénétrant, définit le sens de cette journée. Celle-ci, dans les circonstances où vit la France, est revêtue de la plus haute portée morale et sociale. La Famille sert de fondement à la société ; elle est la cellule autour de laquelle s'organise notre communauté nationale. C'est sur la Famille que tient tout l'édifice qui, sans elle, s'écroulerait. Aussi ne saurait-on trop exalter son rôle et honorer celle qui le tient et qui doit être entourée du respect de tous autant que de l'amour des siens. Autour d'elle se fait l'union des cœurs dans la famille, autour des familles doit se faire l'union des cœurs et des esprits dans la Cité, dans la Patrie. Il imagine le rôle de chaque mère en évoquant le souvenir de la sienne, veuve à 20 ans, avec deux enfants, sans autre fortune que son amour pour eux et sa volonté de les bien préparer à la vie. Que chacun se rappelle ce qu'il doit de reconnaissance à l'amour maternel et chacun mesurera combien est grande la mission de la mère dans la nation...

M. Gisbert achève son émouvante allocution en exhortant les mamans à se donner de tout cœur à leur tâche de faire des hommes courageux et forts dont la France aura tant besoin pour sa restauration.

En quelques phrases, M. le Préfet associe ses sentiments à ceux que vient d'exprimer M. Gisbert. Il exprime ses remerciements et ses félicitations aux mamans présentes, à celles qui vont recevoir les médailles qui leur ont été décernées et les exhorte à travailler de tout leur pouvoir à l'œuvre d'union, de cette union autour du Maréchal, qui seule pourra sauver la France !

Ensuite M. le Préfet et M. le Maire vont remettre dans l'assistance diplômes et médailles à Mmes Fabre, Anglaret, Tulet et Bettini.

A la suite de cette cérémonie, un goûter était offert, par la Ville de Cahors, avec le concours du Secours National, aux enfants des Familles nombreuses. Le théâtre municipal était comble d'une foule trépidante et joyeuse qui allait assister à une séance récréative, due au concours bénévole d'artistes amateurs.

C'est le Jazz de l'Aviation du Guet, sous la direction de M. Rougié, qui ouvrit la représentation.

Le jeune Jacques Rougié, âgé de 10 ans et déjà virtuose de l'accordéon, se fit ensuite applaudir. Puis MM. Diaz et Bessac présentèrent, avec un succès mérité, une scène comique et acrobatique. On entendit ensuite l'excellent chanteur M. Campan, à qui succéda Mme Bourrières, très appréciée dans son répertoire. Les équilibristes Mauricet et Croquignol obtinrent leur succès habituel. Dans son tour de chant, M. Vialard se fit vivement applaudir ainsi que M. Bourrières dans son répertoire qu'il détailla avec son talent bien connu. La séance continua avec M. Rougié, qui joue de l'accordéon avec la maîtrise que l'on sait. Et elle s'acheva par une scène clownesque, enlevée avec une verve bien amusante par les clowns Fric et Philipi. Ne manquons pas d'ajouter que, durant toute la séance, Mlle Solange Lanau tint sans défaillance le piano d'accompagnement.

Grâce au concours dévoué de tous ces excellents artistes qu'il convient de remercier et de féliciter, le public enfantin goûta deux heures d'une distraction trop rare dans les rudes temps où nous vivons !

ABATTAGE FAMILIAL

La Mairie de Cahors nous communique :

Les personnes désirant bénéficier de l'abatage familial devront en faire la demande au maire de leur commune. A cet effet, elles souscriront, *avant le 10 mai*, une déclaration précisant les noms et adresses des membres de leur famille ou de leur personnel appelés à bénéficier de l'abatage familial. Cette déclaration indiquera, en outre, l'espèce et le nombre des animaux qu'elles sont susceptibles d'engraisser pour cet usage.

Les retardataires sont priés de se présenter à la Mairie sans délai.

Distribution anticipée de la ration de sucre du mois de juin

La distribution normale du sucre du mois de juin aura lieu, par anticipation, à dater du 28 mai 1944. Elle se fera contre remise du coupon 0 de la feuille semestrielle. Les rations attribuées sont, par catégorie de consommateurs : E, 1.250 gr. ; J3, 750 gr. ; J1, J2, A, T, C, V, 500 gr.

RECITAL DE PIANO

Nous rappelons que le Récital donné par le grand maître du piano Eugène Reuschel, exécutant les œuvres de Chopin, Listz, Schumann, aura lieu jeudi 25 à 19 h. 45, salle du Conseil départemental (dernières places en location aux Messageries Hachette).

Diplôme de sage-femme

La loi du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944, a réglementé l'organisation des études en vue de l'obtention du diplôme de sage-femme

Le nombre des élèves sages-femmes étant fixé à l'avance pour chaque école, les candidates devront établir une demande qui sera déposée à la Préfecture de leur lieu de résidence.

Le concours d'entrée aura lieu dans la 2e quinzaine du mois de septembre dans les centres qui seront désignés ultérieurement.

Tous renseignements concernant la constitution du dossier et les modalités du concours d'entrée seront fournis par la Préfecture du Lot, Inspection de la Santé.

PALAIS DES FETES

Mercredi 24, samedi 27 mai, soirée 19 h. 15. Dimanche 28, 1re matinée à 14 h. ; 2e matinée à 16 h. 30, soirée 19 h. 15. *LE LIT A COLONNES*. Avec un bon Complément. France Actualités.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 19 h. 15. Dimanche, 1re matinée à 14 h. ; 2e matinée à 16 h. 30. *LE CHARME DE LA BOHEME*, musique de Puccini, avec Jean Kiépura et Martha Eggerth. Complément et Actualités.

CAHORS

Limogne

Foire. — Nous rappelons que la foire mensuelle de juin ne sera pas tenue le premier samedi du mois, mais le premier jour de juin.

Cette tradition est due à l'importance exceptionnelle de cette foire par les tractations sur les ovins, les oies et les canards d'élevage, dont nos marchés sont toujours des plus achalandés.

Puy-l'Evêque

Pour les travailleurs en Allemagne. — Le Commissariat Général d'Action Sociale informe les familles des Français en Allemagne que le Délégué départemental se tiendra à leur disposition pour tous renseignements, réclamations, demandes de secours et de nouvelles à la salle de la Mairie de Puy-l'Evêque le jeudi 25 mai de 10 h. à midi.

Varaire

Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous avons appris le décès, après une longue maladie et à l'âge de 66 ans, de Mélanie Bès, veuve de Philippe Bru, domiciliée au Mas-de-Bourel.

— Sont également décédés, à quelques jours à peine d'intervalle : Marcelin Lamouroux, 74 ans, cultivateur à Fontvieille ; Emile Bès, 72 ans, cultivateur à Laplane, et Victorine Armand, 81 ans, domiciliée à Loupendut.

A toutes ces familles en deuil, nos bien sincères condoléances.

Montcabrier

Nécrologie. — M. Auguste Malvy, domicilié à Montcabrier, vient de décéder à l'âge de 80 ans. Le défunt laisse d'unanimes regrets. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons nos bien sincères condoléances à toute la famille en deuil.

ROUGEURS DÉMANGEAISONS

SULFURINE

DU Dr LANGLEBERT

Ancien Interne de l'Hôpital St-Louis

Maladies parasitaires de la peau. Bain soufré sans odeur, ou parfumé, action tonique et fortifiante générale, effet stimulant sur la peau. Traitement préventif du rhumatisme. Toutes Pharmacies. Visa N° 1635 - P 9913

— 202 —

Pub. R. T. W.

Imp. COUESLANT. *Le Co-gérant :* PARAZINES

U.O. 4240. — 23-5-44

FIGEAC

Figeac

Restrictions du gaz. — Conformément à la décision du directeur des mines, le directeur de l'usine à gaz de Figeac informe les usagers du gaz qu'en raison du manque de charbon, il est obligé de prendre les mesures suivantes : 1. Abaissement du pouvoir calorifique à 3.400 calories ; 2. maintien à six heures de la durée d'émission à pleine pression ; 3. réduction de 10 0/0 de toutes les consommations autorisées.

Gintrac

Choses de la terre. — Les premières cerises piquent de points rouges les feuillages des cerisiers hâtifs et font envie aux oiseaux qui les pillent et aux enfants gourmands qui les guignent.

Quelques fraisés ont déjà parfumé quelque tout petit panier ; les asperges se hâtent de rattraper le temps perdu et poussent presque à vue d'œil.

Mais les pois demandent à boire et se refusent à grimper aux rames qu'on leur tend. Les haricots précoces ont en maints endroits de la vallée souffert de la gelée, ainsi que les pommes de terre broutées déjà avidement par les doryphores.

A la première ondée sérieuse on repiquera les tabacs et les betteraves.

La saison des fenaisons chère à Mme de Sévigné, va s'ouvrir, mais le nombre de charretées de foin sera sérieusement réduit.

Loubressac

Deuil cruel. — Une très courte mais terrible maladie, consécutive à une blessure d'apparence bénigne, vient de ravir à l'affection des siens la jeune Avroles Marguerite, de Py, à l'âge de 9 ans. Elle était la cinquième des six enfants de nos très sympathiques compatriotes.

Malgré des soins assidus de tous les instants la pauvre petite est décédée, le 14 mai au matin.

Une foule énorme, parmi laquelle se trouvaient toutes ses camarades de l'école de Bonneviole et leurs maîtres avait tenu à accompagner la charmante petite Marguerite que tout le monde pleure au cimetière de Pauliac où a eu lieu l'inhumation.

A Madame et Monsieur André Ayroles, à leurs enfants, et à tous ceux que ce deuil cruel frappe si soudainement nous adressons nos plus sincères condoléances.

Les doryphores. — Ils ont déjà, parachutés ou non, envahi nos plantations de pommes de terre. La chasse s'impose ; les aspersions de poison s'imposent également si nous voulons avoir quelques pommes de terre pour renforcer la miche déficiente. A vos pompes !

Encore des deuils. — Décès presque subit et inhumation à Loubressac de M. Thomas, 65 ans.

Décès à Rieuzal (Loubressac) et inhumation à Pauliac (Prudhomat) de M. Lafage septuagénaire.

Aux familles endeuillées nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

Chez les planteurs. — Les semis de tabac ont belle allure et n'ont pas été affectés par les matinées de gel qui ont grillé quelques vignes de plaine. On procède aux labours préparatoires et dès les premières bonnes pluies certains planteurs pourront commencer les repiquages.

GOURDON

Souillac

Foire du 19 mai. — Foire de moyenne importance, tractations assez nombreuses. Principaux cours pratiqués :

Quelques paires de gros bœufs d'attelage, vendus entre 35 et 45.000 fr ; attelages moyens, 25 à 30.000 fr. ; bourrets d'Auvergne, 12 à 15.000 fr. Pas de vaches laitières.

Moutons et agneaux de boucherie achetés par la Commission de répartition des viandes.

Brebis mères, 800 à 1.000 fr. ; accompagnées d'un agneau, 900 à 1.200 francs.

Petits porcelets en petite quantité, vendus à deux mois d'âge 140 à 150 francs le kg., selon qualité et grosseur.

Asperges, 20 fr. ; choux pommés, 8 fr. ; choux de Bruxelles, 10 fr. ; carottes, 8 fr. ; salsifis, 10 fr. ; scorsonères, 9 fr., le tout le kg. Prochaine foire le 4 juin.

Gourdon

Tribunal correctionnel

Audience du 16 mai 1944. Coups. — Brondel Charles, 67 ans, retraité à Salviac (Lot), s'est laissé aller à porter des coups de bâton au jeune Bazillou Jacques, âgé de dix ans, 200 francs d'amende.

Vols divers. — Les nommés Marsaud Noël 18 ans, journalier ; Teillard Henri, 60 ans, retraité de la S.N.C.F. tous deux demeurant aux Quatre-Routes (Lot), sont poursuivis pour vol de bois au préjudice du Comptoir Central d'Achat de bois ; seul Teillard comparaît. Ils sont condamnés respectivement : Marsaud à 1.000 francs d'amende par défaut ; Teillard à 500 francs Egalement pour vol, le sieur Ditgen Léon, 25 ans, cultivateur est condamné par défaut à deux mois de prison.

— Pour le même délit, la dame R. Madeleine, née Vallée, 21 ans, sans profession, à Couzou (Lot), est condamnée à 15 jours de prison avec sursis.

Embauchage irrégulier de travailleur. — Garrigues René, 36 ans menuisier à Lamothe-Cassel (Lot), a embauché un journalier titulaire d'un certificat de travail. Les faits sont reconnus. 200 francs d'amende avec sursis.

Abandon de résidence assignée. — La nommée Steimbach Rose, 19 ans, nomade, sans domicile connu, a abandonné la résidence de Gourdon, qui lui avait été assignée. Citée, elle ne comparaît pas : elle est condamnée par défaut à 600 fr. d'amende.

Défaut de vaccination. — Le forain Vinterstein Jean, 25 ans, sans domicile fixe, a omis de faire vacciner sa fillette.

Abandon de chantier sans autorisation. — Pouviaud Jacques, 42 ans, ouvrier agricole à Fins, commune de Châtillon (Allier), précédemment employé à l'Entreprise Collet, à Payrac (Lot), a quitté cette dernière sans autorisation. Les faits sont établis et Pouviaud est condamné à 500 francs d'amende.

Pour les mêmes faits, le sujet belge Werner Robert, 22 ans, est condamné à un mois de prison par défaut.

Colportage illicite de tabac de fraude. — Adge Emilien, 41 ans, inspecteur commercial à Colomier (Hte-Garonne) a été surpris alors qu'il transportait deux kilos de tabac de contrebande. Cité à la requête des Contributions Indirectes, il ne comparaît pas et est condamné par défaut à une amende de 500 francs, au quintuple des droits fraudés, aux dix centimes.

Trafic illicite de tabac monopole. — Imbert Fernand, à Toulouse, transportait sans titre de mouvement une quantité importante de tabac monopole (40 paquets). Il est condamné par défaut à une amende de 500 fr., au quintuple des droits fraudés et aux dix décimes de l'amende et du quintuple des droits fraudés.

Saisie de tabac de contrebande. — Le tribunal a prononcé la saisie de 221 kilos de tabac haché, 5 kilos de tabac en feuille, 1 kilo de tabac monopole et 14 litres d'eau de vie, le tout abandonné par des délinquants restés inconnus.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret le décès, à l'âge de 53 ans, de notre excellent compatriote M. Eugène Grandou, peintre-plâtrier à Martel. Nous prions sa famille d'agréer nos vives condoléances.

— Est également décédée à Martel, Maison des Roses, Mme Vve Léontine Péjoine, âgée de 80 ans, mère de Me Louis Péjoine, avocat à la Cour d'appel de Paris, à qui nous présentons nos bien sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur BOUTAREL ; Madame et Monsieur BIROT-LETOURNEUX ; Madame et Monsieur VIGOUROUX, leurs enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur TEYSSÈDRE et leurs enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Edmond LAGARRIGUE

leur mère, grand'mère, arrière-grand'-mère et tante, décédée à Cahors le 16 mai, munie des Sacrements de l'Eglise, dans sa 80e année.

ORDRE DES ARCHITECTES

Circonscription d'Agen

Ordre régional n° 22

LOT — LOT-ET-GARONNE — GERS

Siège social : 17 *bis*, rue de Strasbourg, Agen. Téléphone 962. Compte chèque Postal Toulouse 756.62.

Extraits de la loi du 31 décembre 1940, instituant l'Ordre des Architectes et réglementant le titre et la profession d'Architecte.

Nous, Maréchal de France, après avis du Conseil d'Etat, le Conseil des Ministres entendu, décrétons :

Article 1. — Il est créé un Ordre des Architectes constitué par les Architectes, remplissant les conditions fixées par la loi.

Article 2. — Nul ne peut exercer la profession d'Architecte s'il ne remplit les conditions suivantes : Etre de nationalité française ; jouir de ses droits civils ; être admis à faire partie de l'Ordre des Architectes.

Article 3. — La profession d'Architecte est incompatible avec celle des Entrepreneurs, Industriels ou Fournisseurs de matières employées dans la construction. L'Architecte doit observer les règles contenues dans le Code des Devoirs Professionnels.

Extrait du décret du 24 septembre 1941 instituant le Code des Devoirs Professionnels de l'Architecte, (J.O. du 6 octobre 1941). Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse.

Article 1. — L'Architecte exerce une profession libérale. Il est chargé de composer et de dresser les projets de travaux de construction, d'entretien ou de décoration et d'en assurer la bonne réalisation.

Article 8. — La rémunération professionnelle de l'Architecte est uniquement constituée par des honoraires librement convenus avec son client. En aucun cas, ces honoraires ne peuvent être payés sous forme d'avantages, commissions, participation.

Article 16. — L'Architecte doit observer ses devoirs envers l'Ordre et envers ses confrères, en s'abstenant notamment de toutes démarches, offres de service et de toutes manœuvres tendant à supplanter ses confrères, dans leur situation professionnelle.

Article 18. — L'Architecte doit observer ses devoirs envers les Entrepreneurs et les Fournisseurs et notamment en fournissant toutes indications relatives à la bonne exécution des travaux, et en assurant la coordination nécessaire entre les différentes entreprises.

Article 19. — Il lui est interdit de recevoir d'Entrepreneurs ou Fournisseurs aucun avantage en argent ou en nature à quelque titre que ce soit.

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE

Président : BERGOUGNOUX Georges.
Secrétaire : PAYEN Jean.
Trésorier : TARRAL Jean.
Membres du Conseil : DUCROT Jean-Baptiste, LESME Louis, PHILIP DE BALADÉ, CALLEY Henri.

ARCHITECTES INSCRITS AU TABLEAU

à la date du 1er avril 1944

Département du Lot-et-Garonne

26-6-42 (29) Barrucand Roger, D.P.L.G., 4, rue Lespinasse, Marmande, Tél. 176.

9-2-44 (36) Boemlé Joseph-Théodore, Austrasse, 64, Bâle (Suisse).

22-1-43 (30) Deboyssères Charles, Saint-Maurin.

23-6-42 (16) Calley Henri, D.P.L.G., 12, rue Grande-Horloge, Agen. Tél. 11.05.

3-1-42 (31) Douillard Jean, 3, place Neuve, Tonneins. Tél. 129.

23-6-42 (25) Echard André, Sainte-Livrade.

23-6-42 (32) Géraudie Pierre, D.E.T.P., 88, rue Pasteur, Marmande. Tél. 15.

23-6-42 (11) Germa Pierre, D.E.T.P., 14, rue de Velours, Villeneuve. Tél. 192.

23-6-42 (33) Henonin Maurice, place des Droits-de-l'Homme, Agen. Tél. 986.

3-1-43 (34) Imbert Pierre, boulevard Méniel, 72, Marmande. Tél. 275.

23-6-42 (17) Maurin Roger, 11, rue Floirac, Agen. Tél. 10.33.

3-1-43 (35) Mercier Paul, 2, rue Traversière, Tonneins.

23-6-42 (26) Muller Armand, 1 *bis*, rue Lacépède, Agen.

23-6-42 (18) Recours Jean, D.P.L.G., rue Tout-y-Croit, Villeneuve. Tél. 465.

23-6-42 (23) Teyssèdre Gabriel, 2, place Saint-Michel, Villeneuve. Tél. 88.

23-6-42 (27) Viguié Roger, 41, rue de Bordeaux, Villeneuve. Tél. 349.

23-6-42 (28) Vizon Georges, Mairie d'Agen. Tél. 27.

Département du Lot

10-11-41 (1) Bergougnoux Georges, D.P.L.G., 18, rue Victor-Hugo, Cahors. Tél. 24.

10-11-41 (4) Payen Jean, D.P.L.G., 17 *bis*, rue de Strasbourg, Agen. Tél. 962.

10-11-41 (5) Philip de Baladé, D.P.E., 11, rue Garonne, Agen. Tél. 350.

15-10-42 (24) Charles Gabriel, Prayssac. Tél. 25.

10-11-41 (2) Ducrot Jean-Baptiste, D.P.L.G., Préfecture, Cahors Tél. Préf.

15-10-42 (8) Lacombe Raymond, 38, boulevard Wilson, Figeac. Tél. 117.

15-10-42 (9) Lesme Louis, D.P.L.G., villa Lacombe, Figeac. Tél. 220.

9-1-44 (37) Lothe, 7, rue Saint-Maurice, Cahors.

15-10-42 (22) Tarpin Emile, D.P.L.G., 2, rue Blanqui, Cahors.

Département du Gers

3-1-43 (14) Alliot Marcel, D.E.T.P., 12, chemin de Baron, Auch. Tél. 54.

3-1-43 (20) Jossilevitch Roland, D.P.L.G., route de Valence, Condom. Tél. 6.

3-1-43 (13) Ropiquet Maurice, place de la Mairie, Cazaubon.

3-1-43 (19) Szélechowski Jean, D.P.L.G., 53, rue de Metz, Auch.

10-11-41 (7) Tarral Jean, D.P.L.G., 1, rue Viala, Auch. Tél. 23.

Architectes en congé

23-6-42 (15) Brygoo Raoul, Génie Rural, Cahors.

9-1-44 (38) Lions Virgile, 10, rue des Mirepoises, Cahors.

Architectes honoraires

(3) Olivier, Cahors.

20-1-43 (21) Saint-Germier Pierre, Lisle-Jourdain.

22-1-43 (12) Delamare Marcel, D.P.L.G., Moncaut.

(39) Bories Paul, D.P.L.G., 17, avenue Maréchal-Joffre, Figeac (Lot).

Abréviations. — D.P.L.G. : Diplômé par le Gouvernement, Ecole des Beaux-Arts ; D.P.E. : Diplômé par l'Etat, Ecole des Arts Décoratifs ; D.E.T.P. : Diplômé de l'Ecole des Travaux Publics

PETITES ANNONCES

Samedi, a été perdu, Bd Gambetta, un kneipp d'enfant, état neuf. Prière de bien vouloir le rapporter au Bureau du Journal. Récompense.

Prendrais raccommodage et couture. Bière, 2, place Galdemar, 2e étage, Cahors.

SOC. COMMERCIALE rech. agent exclusif départemental. Commis, 5 à 10 0/0. Tous articles. Sp. Prod. entretien parfumerie. Sit. avenir pr après guerre. Ecr., av. Ref. à C.M. PUBLIPRESS, 31, Bd Bonne-Nouvelle, Paris, qui transmettra. (Visa n° 536).

ETUDE DE Me BOUYSSOU Jean-Léon

Licencié en droit

Notaire à Cahors

Suivant acte reçu par Me Bouyssou, notaire à Cahors, le douze mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Cahors (A.C.) le treize mai mil neuf cent quarante-quatre, volume 188 *b*, folio 4, numéro 20, par Monsieur le receveur qui a perçu pour tous droits cinquante francs, Messieurs Jean-Baptiste ASTRUC, Jules ASTRUC, Jean-Joseph ASTRUC et Henri-Pierre ASTRUC, tous négociants, demeurant à Cahors, formant à eux seuls la Société à responsabilité limitée « ASTRUC et Cie, à Cahors », qui avaient lors d'une précédente délibération, en date du trente janvier mil neuf cent quarante-quatre, nommé comme gérants Messieurs Jean ASTRUC et Henri ASTRUC, en remplacement de Monsieur Jules ASTRUC, ont pris à l'unanimité la résolution dont il est extrait littéralement ce qui suit :

« Les deux gérants pourront agir ensemble ou séparément. La signature d'un seul des gérants engagera désormais la Société. Mais il devra dans ce cas faire précéder sa signature des mots : l'un des gérants. »

Deux expéditions dudit acte ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors le vingt mai mil neuf cent quarante-quatre. — *Signé :* Bouyssou, notaire.

CHACUN SA PART

Adapté de l'Anglais par LOUIS D'ARVERS

N° 15

— Oui, je me souviens de cela, en effet. J'aimerais beaucoup le connaître, j'aime les gens qui « produisent ». C'est, je crois, parce que Garry ne fait rien qu'il m'agace, je lui en veux, parce que...

— Pourquoi en voulez-vous à Garry, Miss Mag ? demanda la voix claire de Garry que Mariette introduisait.

Il s'était arrêté un instant au seuil de la porte, comme pour demander s'il devait entrer ou non.

— Il est un peu tard pour le demander, puisque vous êtes dans la place, fit Mag en riant, et vous pouvez aussi bien vous avancer.

— Je vous ferai remarquer que je n'ai pas encore pénétré tout à fait... et vous n'avez qu'à dire un mot...

— Apprenez-nous, d'abord, le pourquoi de votre visite ?

— La curiosité. Je veux savoir le résultat de votre entrevue avec cette délicieuse vieille dame, ensuite...

Laissant la phrase inachevée, il s'inclinait devant Hazel et lui serrait la main.

— Ensuite ! interrogea Mag pendant qu'il s'installait et allumait une cigarette.

— Ensuite ? Je meurs littéralement de l'envie de savoir pourquoi vous m'en voulez ?

— Eh bien ! ne mourez pas et apprenez, une fois de plus que votre paresse m'horripile...

— Et quoi encore ?

— ... Que Lady Suzanne m'invite à passer quelques semaines chez elle à Burzon ; c'est là que je ferai son portrait.

— Et vous êtes ravie, naturellement ?

— Oui, certes ! Et, par surcroît, je rencontrerai là un homme qui travaille, comprenez-vous, Garry, un homme qui *travaille*.

— Il n'est pas besoin d'aller si loin, grommela le jeune homme, allumant nonchalamment une cigarette.

Et qui est le modèle de toutes les mâles vertus que vous aimez ? demanda-t-il.

— Je viens de dire à Mag qu'elle verra sûrement Quayne à Burzon. Il a une propriété à quelques kilomètres de celle de sir Philipp.

— Ah !

Une lueur de jalousie étincela dans les yeux de Garry, mais il s'efforça de dissimuler.

— J'ai vu une fois ce fameux Quayne dans le monde, il ne m'a pas paru qu'il fût extraordinaire.

Changeant brusquement de sujet, il se retourna vers le gros Omar.

— Eh bien ! vieux pacha, avons-nous eu assez de lait et de souris ce matin ?

Mais Omar ne parut pas goûter la plaisanterie. D'un bond, il se jeta sur la main du jeune homme et la griffa profondément.

— Maudite bête ! fit Garry, essuyant la petite plaie qui prouvait l'acuité des griffes du favori de Mag, je ne sais pas pourquoi il m'a en horreur.

— Peut-être parce que, lui aussi, est exaspéré par les gens qui ne font rien, fit Mag, taquine. Mais c'est plutôt bizarre, ajouta-t-elle plus sérieusement, car tous les animaux vous aiment et, ce matin encore, les lévriers de Lady Suzanne...

— Omar doit juger qu'il est un danger pour vous, ma chère, fit malicieusement Hazel.

— Un danger, moi ! Je voudrais bien savoir en quoi, par exemple ! protesta la victime d'Omar en tapotant sa blessure pour en étancher le sang.

— Oh ! je n'entends pas « danger » dans son sens ordinaire, riposta vivement Hazel. Je veux dire danger pour son art, pour sa carrière, parce qu'incapable de comprendre son ambition. J'ai toujours considéré Omar comme une sorte de sphinx et je suis sûr qu'il nous dirait tout plein de choses intéressantes et nous dévoilerait notre avenir sans même regarder les lignes de nos mains si seulement il pouvait parler.

— Plût à Dieu qu'il le pût en ce cas ! car j'aimerais diantrement savoir ce que l'avenir me réserve, fit Garry en regardant Mag d'un air mi-contrit, mi-fâché.

Hazel se leva.

— Vous avez tort, mon cher, il vaut mieux ignorer. La vie nous ferait peur le plus souvent. Vous connaissez le proverbe français : « A chaque jour suffit sa peine. »

— C'est un très sage conseil.

— Qui vous a cité ce proverbe ? demanda Mag.

— M. Quayne un jour que nous bavardions ensemble. J'ai toujours pensé qu'il a dû avoir autrefois quelques grosses déceptions. Il semble parfois aigri et toujours si sceptique !

— En tout cas il donne l'impression d'avoir une personnalité, fit Mag, tendant la main à son amie.

— J'aimerais vous garder encore, Hazel, mais je ne veux pas trop retarder le plaisir de votre mère. *A bientôt !*

Elle l'accompagna vers la porte et, quand elle revint, elle trouva Garry de plus en plus morose, se tenant à prudente distance d'Omar qui le regardait de ses yeux hostiles.

— Qu'y a-il Garry ? demanda légèrement l'artiste. Vous n'avez pas l'air de penser que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

— Non, vraiment !

Puis, brusquement, il prit la main de la jeune fille :

— Je voudrais que vous renonciez à ce voyage à Burzon, Mag.

— Et pourquoi ça, je vous prie ? demanda-t-elle, sincèrement ahurie.

— Parce que *je ne veux pas* que vous y alliez.

— Vous êtes absurde... Je suis ravie de cette petite fugue qui ne durera que quelques jours, du reste...

— Beaucoup de choses peuvent arriver en quelques jours ! grogna-t-il, de plus en plus maussade. Vous rencontrerez là-bas des tas de gens, notamment ce fameux Quayne, et il vous persuadera que vous devez l'épouser ! N'y allez pas, Mag, supplia-t-il, d'une voix passionnée.

— Je crois vraiment que vous perdez l'esprit, Garry, fit-elle en souriant. Je n'ai pas l'intention d'épouser qui que ce soit. Et de tout ce que m'a dit Hazel sur Quayne, je conclus que celui-ci est un mysogine déclaré ! Par conséquent, vous n'avez pas à prendre souci de lui, reprendre avec plus d'irritation encore.

— J'admire comme vous écartez d'un mot toutes les peines des autres. Vous n'avez pas à vous soucier de lui ! Evidemment, c'est facile à dire quand on n'a rien dans le cœur. Mais quand on aime la jalousie est une sorte d'enfer. Parfois je pense que vous m'aimez un peu, Mag... et puis, le lendemain, je pense que je vous suis absolument indifférent. Quand ai-je raison ?

Il s'était avancé pour prendre les mains de la jeune fille dans les siennes et l'obliger à le regarder.

Il vit dans ses yeux une sorte d'agacement, et aussi un peu de chagrin.

— Je vous aime bien, Garry, et vous le savez, mais pas de cette sorte d'affection que vous désirez. D'autre part, je vous l'ai dit, je ne marierai pas, même si je croyais aimer.

Il laissa retomber les mains, qu'il tenait encore dans les siennes, et souleva ses larges épaules.

— C'est absurde ! Vous raisonnez comme une enfant. Vous n'êtes pas de celles qui restent toute leur vie vieille fille.

Un instant, Mag eut peur de se laisser influencer. L'affirmation de Lady Suzanne toute chargée de fatalité, résonnait à ses oreilles : « Personne n'est jamais sûr d'être préservé du mariage... »

Lady Suzanne avait résisté et, finalement, avait cédé.

— J'ai mon travail, dit-elle d'une voix ferme, cherchant à se convaincre elle-même qu'elle pourait se donner toute à son art qu'elle aimait par-dessus tout.

— Votre travail ! je ne permettrais pas qu'il se dresse entre vous et moi, dit violemment Garry. Ce n'est pas votre travail qui me fait peur, Mag, c'est...

Il s'arrêta brusquement et Mag le regarda d'un air interrogateur.

— C'est ?

— N'allez pas à Burzon, Mag, dit-il, mettant dans sa prière une supplication passionnée. J'ai le pressentiment que si vous y allez, vous ne reviendrez pas... tout au moins, vous *ne me reviendrez pas*. Un autre tombera amoureux de vous...

— Que vous importe ! La seule chose qui pourrait vous inquiéter serait qu'il m'arrivât de devenir amoureuse moi-même ! Et c'est bien la chose la plus invraisemblable du monde !

Garry se rapprocha d'elle pour mettre ses deux mains sur les épaules de la jeune fille et la regarder droit dans les yeux :

— Je voudrais en être sûr, Mag.

— Vous le pouvez, dit-elle, cherchant à prendre un ton léger.

Mais il ne tint pas compte d'une promesse aussi vaine.

— Voulez-vous au moins me promettre de ne prendre aucun engagement définitif avant votre retour ici ? demanda-t-il.

(à suivre)